

Appel à consultation

Le Bureau International du Travail (BIT) cherche à recruter :

Un consultant (national/ international) pour la **Réalisation d'un état des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 par la Mauritanie**

Date limite : **23 mars 2020**.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) est une agence spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de promouvoir les droits au travail, favoriser la création d'emplois décents, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue social pour résoudre les problèmes liés au monde du travail.

Dans le cadre du Projet [AMEM \(Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb\)](#), le bureau International du travail recrute un consultant pour la Réalisation d'un état des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 par la Mauritanie

Les candidat(e)s intéressé(e)s par la consultation devront fournir un dossier complet selon les TdR.

la publication de l'appel à consultation : https://www.ilo.org/africa/countries-covered/mauritania/WCMS_736924/lang--fr/index.htm et également directement sur la page [du projet AMEM](#).

Les dossiers de candidature doivent être soumis au plus tard le 23 mars 2020 l'adresse mail suivante : sysamba@ilo.org

Termes de référence Prolongation

Réalisation d'un état des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 par la Mauritanie

(En vue d'une harmonisation du cadre législatif national)

1. OBJET ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Etudier le cadre législatif national mauritanien pertinent en matière de migration de travail et de protection des droits des travailleurs migrants afin d'identifier les réformes législatives et réglementaires nécessaires en implication de la ratification de Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (C143) par la Mauritanie.

Cet état des lieux visera les objectifs spécifiques suivants :

- Identifier de manière exhaustive le cadre législatif mauritanien régulant les mécanismes et dispositifs de protection des droits des travailleurs migrants – (émigrés et immigrés) et la gouvernance de l'accès des travailleurs migrants au marché du travail national et international ;
- Analyser de façon détaillée l'étendue, les forces, les faiblesses et les éventuelles lacunes du cadre législatif et réglementaire existant, à l'aune de la C143 ratifiée par la Mauritanie le 23 septembre 2019 et qui entrera en vigueur le 23 sept. 2020.
- Inclure à l'analyse la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990 ratifiée par la Mauritanie ;
- Identifier les réformes législatives nécessaires suite à la ratification par la Mauritanie de la C143 et proposer des recommandations concrètes pour l'harmonisation du cadre législatif national. Les bonnes pratiques au niveau international seront également cartographiées pour illustrer le type de réformes possibles ;
- Développer une cartographie d'acteurs impliqués dans les différentes phases d'élaboration des réformes législatives relatives à la ratification par la Mauritanie de la C143 en précisant de façon détaillée leurs rôles et prérogatives en la matière ;

- Développer des recommandations et des mesures d'amélioration concrètes, réalistes et pertinentes à l'attention des décideurs politiques/ministères concernés sur les voies à suivre pour la conduite des réformes législatives nécessaires suite à la ratification par la Mauritanie de la C143. Ces recommandations et mesures devront s'appuyer sur un benchmark international et être déclinées en plan d'action opérationnel.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au carrefour de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, la Mauritanie constitue une terre de passage, de protection, de départ et de destination pour un nombre croissant de migrants d'Afrique de l'Ouest, mais aussi pour ses nationaux en quête d'emploi à l'étranger. Comme dans la plupart des pays de la sous-région, la problématique de l'emploi croise celle de la migration. La Mauritanie porte donc légitimement une attention particulière à la gouvernance de la migration.

Ces dix dernières années, le gouvernement mauritanien a fourni des efforts continus pour renforcer ses cadres de gouvernance et ses moyens d'intervention en matière migratoire. En 2011, une Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM) a été développée avec l'appui de l'Union Européenne. Elle porte principalement sur quatre axes stratégiques :

- 1) Cadre de gestion et mesure de la migration ;
- 2) Migration et développement ;
- 3) Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ;
- 4) Maitrise des flux migratoires.

3

L'Union européenne par son fonds européen de développement a mis en place le Programme d'appui à la mise en œuvre de la SNGM qui est en cours d'exécution et qui vise à améliorer la coordination et les connaissances autour du sujet, l'accès à l'éducation de base et aux services de santé pour les migrants, le renforcement des droits des travailleurs et la protection des migrants et réfugiés. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation est le principal partenaire au sein du gouvernement mauritanien. La mise en œuvre de la SNGM constitue un défi important pour le gouvernement mauritanien notamment en matière de gouvernance de la migration de travail.

En 2015, une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Frontières (SNGIF) a été élaborée avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). En outre, le Gouvernement mauritanien travaille actuellement à la mise en place d'un système national d'asile avec l'aide de l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

Sur le plan des obligations internationales, depuis 2007, la Mauritanie est signataire de la Convention internationale des Nations Unies pour la Protection de Tous les Travailleurs Migrants et Des Membres de leur Famille (1990), et a aussi ratifié la Convention et les protocoles de l'ONU contre la traite et le trafic des êtres humains. La Mauritanie, qui est signataire de toutes les conventions fondamentales de l'OIT, y compris la Convention No.29 contre le travail forcé, et vient de ratifier, le 23 septembre 2019, la convention de l'OIT concernant les travailleurs migrants (N°143) qui entrera en vigueur le 23 septembre 2020.

La récente ratification de la convention de l'OIT (n°143) sur les travailleurs migrants et son entrée en vigueur prévue en septembre 2020 nécessite une revue de la législation nationale, notamment le code du travail pour une mise à niveau en faveur d'une meilleure harmonisation en phase avec les

engagements de la Mauritanie en matière de protection des droits des travailleurs migrants.

Plusieurs consultations menées avec les mandants et partenaires marocains (institutions gouvernementales, partenaires sociaux, organisations de la société civile), ont permis de mettre en exergue l'importance d'approfondir les connaissances sur la législation nationale en matière de protection des droits des travailleurs migrants et d'en identifier et d'analyser les insuffisances pour proposer des pistes d'amélioration en lien avec les normes internationales pertinentes.

AMEM (« Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb »), projet de coopération internationale financée par l'Agence italienne de développement et mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de trois pays cibles (Maroc, Mauritanie, Tunisie) et des acteurs non gouvernementaux en Libye, à mieux gérer la migration de travail et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leurs territoires. En particulier, les trois objectifs suivants sont visés :

- Objectif.1 : La gestion de la migration de travail est mieux informée grâce à l'élargissement de la base de connaissance.
- Objectif.2 : Les connaissances et capacités des acteurs non gouvernementaux (partenaires sociaux : organisations de travailleurs et d'employeurs et OSC) ainsi que le rôle d'interlocuteur avec les instances gouvernementales, en matière d'inclusion socio-économiques des migrants et de défense et protection de leurs droits, sont renforcés.
- Objectif.3 : La cohérence d'approche entre les services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale est renforcée, au profit de la facilitation de l'accès des Travailleurs Migrants à un travail décent et à une protection de leurs droits.

4

En lien avec ces objectifs, le projet escompte trois (3) résultats principaux :

1. Des systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre sont améliorés ;
2. Le Dialogue social sur la migration de travail est consolidé
3. **Une meilleure cohérence d'approche entre services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.**

En lien avec le résultat 3 susmentionné, le projet AMEM appui les mandants mauritaniens pour l'harmonisation de son cadre législatif et réglementaire en matière de migration de travail et protection des droits des travailleurs migrants à l'aune des normes internationales pertinentes.

3. METHODOLOGIE

La mission s'effectuera selon l'approche suivante :

- Information des mandants et parties prenantes mauritaniens du projet AMEM sur les objectifs, la méthodologie et les résultats visés de la consultance afin d'assurer une adhésion et limiter les problèmes d'accès ;
- Recherche sur l'état de la littérature (grise et scientifique) analytique sur le cadre législatif et réglementaire mauritanien régulant les mécanismes et dispositifs de protection des droits des travailleurs migrants – (émigrés et immigrés) et la gouvernance de l'accès des travailleurs migrants au marché du travail national et international ;

- Cartographie de l'ensemble du cadre législatif et des dispositifs réglementaires et administratifs juridiques nationaux (dispositions constitutionnelles, corpus juridiques, décrets d'application, circulaires, conventions et protocoles internationaux, accords bilatéraux et multilatéraux, etc.) existants, précisant les mesures d'application entreprises par les différentes institutions concernées par la gouvernance des flux migratoires et la protection des droits des travailleurs migrants ;
- Evaluation, analyse et identification des réformes législatives nécessaires. L'évaluation comprendra Une observation et analyse de la littérature existante et des entretiens qualitatifs avec les mandants tripartites (responsables institutionnels et personnels techniques en charge de leur gestion) en utilisant un questionnaire élaboré sur la base des principaux points identifiés de l'analyse documentaire.

En termes d'encadrement de la mission, le(s) consultant(s) s'engage(nt) à :

- Être en relation régulière (hebdomadaire) avec l'équipe du BIT pour le projet AMEM : le coordinateur national pour la Mauritanie, le conseiller technique principal du projet, les spécialistes migration et normes du BIT.
- Fournir un bref rapport mensuel par mail indiquant l'état d'avancement de la mission, les obstacles rencontrés ;
- Se rendre disponible dans la mesure du possible pour toute présentation au Comité National Tripartite de Suivi (CNTS) du projet à l'issue de la consultance ou à l'un des mandants mauritaniens qui en ferait la demande dans une période de 12 mois à l'issue du contrat de consultance, tout frais de déplacement étant couvert par le BIT ;
- Présenter les résultats de l'état des lieux pendant un séminaire tripartite qui sera organisé par le CNTS sur l'état des lieux de la législation relative à la migration de travail ; et appuyer l'équipe du BIT dans l'encadrement de ce séminaire.

5

4. RESULTATS /LIVRABLES DE LA MISSION

- ✓ Note méthodologique expliquant de façon détaillée le processus de développement de l'état des lieux, les approches, les méthodes et les outils qui seraient utilisés, un état sommaire de la littérature sur cette question en Mauritanie, et un plan de travail ;
- ✓ Présentation des TdR notamment dans leurs aspects méthodologiques et techniques aux mandants et parties prenantes mauritaniennes du projet AMEM lors d'une réunion de coordination au début de la mission ;
- ✓ Un rapport d'état des lieux qui comprendra a priori :
 - Un état succinct mais récent de la littérature existante en Mauritanie sur la législation relative à la migration de travail et la protection des droits des travailleurs migrants ;
 - Un inventaire des institutions gouvernementales et non-gouvernementales impliquées dans l'élaboration, le développement et l'application de la législation relative à la gouvernance de la migration de travail et la protection des droits des travailleurs migrants ; et une description de leurs capacités (ressources humaines, compétences, etc.) ;
 - Une analyse détaillée de l'étendue, des forces, des faiblesses et des éventuelles lacunes du cadre législatif et réglementaire existant, à l'aune de la C143, ainsi que la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990, ratifiée par la Mauritanie ;

- Une liste argumentée des réformes législatives nécessaires suite à la ratification par la Mauritanie de la C143 et un tableau de recommandations concrètes pour l’harmonisation du cadre législatif national. Les bonnes pratiques au niveau international seront également cartographiées pour illustrer le type de réformes possibles ;
- Une cartographie d’acteurs impliqués dans les différentes phases de l’élaboration des réformes législatives suite à la ratification par la Mauritanie de la C143 en précisant de façon détaillée leurs rôles et prérogatives en la matière ;
- Des recommandations et des mesures d’amélioration concrètes, réalistes et pertinentes aux décideurs politiques/ministères concernés sur les voies à suivre pour la conduite des réformes législatives nécessaires suite à la ratification par la Mauritanie de la C143. Ces recommandations et mesures devront s’appuyer sur un benchmark international et être déclinées en plan d’action opérationnel.
- Un Plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations devra être proposé.
- L’ensemble des données et ressources collectées par le(s) consultant(s) durant la mission mis à disposition du BIT sous format électronique ;

Un diaporama du rapport d’état des lieux et sa présentation commentée au CNTS et aux participants du séminaire sur l’état des lieux de la législation relative à la migration de travail.

Tableau récapitulatif des livrables attendus

Résultat	Nombre de jours	Délai de soumission
A- Note méthodologique & plan de travail	3	20 Avril 2020
B- Présentation des TdR et de la note méthodologique aux représentants des mandants (CNTS)	2	27 Avril 2020
C- Rapport intermédiaire	40	22 juin 2020
D- Sur la base des commentaires reçus de l’équipe du BIT et des représentants des mandants, réviser le projet de rapport de l’état des lieux et soumettre un rapport révisé en français	10	6 juillet 2020
E- Préparation et présentation des résultats à Nouakchott lors d’un atelier de validation d’une journée	2	8 juillet 2020

5. PROFIL DE L’EXPERT-E QUI MENERA L’ETUDE :

a. Langue :

- Excellente maîtrise du français et de l’arabe ; la compréhension de l’anglais est un avantage.

b. Qualification et expérience :

- Diplôme universitaire de niveau Doctorat ou équivalent en sciences humaines et sociales (plus particulièrement droit public, droit du travail, droit des étrangers ; éventuellement science politique, sciences administratives) ou éventuellement doctorat en cours de réalisation ;
- Expérience avérée de la recherche (publications à l’appui) en droit du travail ; expérience similaire sur la migration de travail un plus.

- Expérience avérée de la rédaction de rapports de consultance pour la coopération au développement.

c. Compétences requises :

- 1) Capacité d'analyse documentaire basée sur des méthodologies pertinentes notamment en matière législative et juridique ;
- 2) Excellente connaissance du droit du travail et du droit des étrangers en Mauritanie et des institutions responsables de la gouvernance de ces domaines ;
- 3) Compétences rédactionnelles ;
- 4) Connaissances en approche d'intervention de l'OIT, y compris l'approche tripartite et l'approche basée sur les droits, seront un atout.

6. DELAI D'EXECUTION :

La mission débutera le 06 Avril 2020 et se terminera le 15 juillet 2020, selon le tableau récapitulatif des livrables

7. CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES :

a. Conditions financières

Les honoraires de la mission sont fixés soit en USD soit en MRU, selon la grille interne du BIT toutes charges comprises.

b. Modalités de paiement

Le paiement des honoraires sera effectué à l'achèvement de la version finale des livrables (point 4 de ces TdR-Tableau récapitulatif des livrables attendus) à la satisfaction du BIT; et ce, de la façon suivante:

- Un paiement de 20% après validation du livrable A & B ;
- Un paiement de 40% après validation du livrable C ;
- Un paiement de 40% après validation des livrables D et E.

DEPOT DE DOSSIER DE SOUMISSION

Merci de soumettre votre offre (Note méthodologique détaillée, offre financière et CV) à l'adresse email suivante : sysamba@ilo.org

DELAÏ DE SOUMISSION

Les propositions doivent être soumises au plus tard le 23 mars 2020, à 18 heures GMT.